

Photo de
l'enfant

Choix des séjours

► Muckenbach multi-activités

(4-12 ans, 460 Euros la semaine)

Séjour hiver

Du 16 au 22 février 2020 H1

► Echery multi-activités

(4-12 ans, 460 Euros la semaine)

Du 5 au 11 juillet 2020 M1

Du 12 au 18 juillet 2020 M2

Du 19 au 25 juillet 2020 M3

Du 26 juillet au 1^{er} août 2020 M4

Du 2 au 8 août 2020 M5

Du 9 au 15 août 2020 M6

► Echery stage Equitation

(6-12 ans, 560 Euros la semaine)

Du 5 au 11 juillet 2020 E1

Du 12 au 18 juillet 2020 E2

Du 19 au 25 juillet 2020 E3

Du 26 juillet au 1^{er} août 2020 E4

Du 2 au 8 août 2020 E5

Du 9 au 15 août 2020 E6

► Echery stage Couture

(8-12 ans, 560 Euros la semaine)

Du 12 au 18 juillet 2020 C2

Du 19 au 25 juillet 2020 C3

Du 26 juillet au 1^{er} août 2020 C4

Du 2 au 8 août 2020 C5

L' enfant

Nom

Prénom

Date de naissance

Nationalité

Sexe

M

F

Responsable légal

Nom

Prénom

Adresse

Pays

Code
postal

Commune

Tél Privé

Portable

Courriel

Profession du père

Profession de la mère

Règlement du séjour

Je joins un acompte de

(100 Euros minimum, libellé au nom de l'association Ater-Ego)

Je soussigné(e) responsable légal de l'enfant, accepte et m'engage à payer l'intégralité des frais de séjour m'incombant, ainsi que les frais médicaux éventuels.

Date

Signature



Association Alter Ego
1, rue de la Croix
67310 HOHENGOEFT
Tél: 06 27 83 46 27

› Pour s'inscrire il faut :

Imprimer le formulaire d'inscription, le compléter et le renvoyer avec un acompte de 100 Euros minimum par chèque libellé au nom de l'association Alter-Ego et expédier le tout à :

Association Alter-Ego
1 rue de la croix
67310 Hohengoeft

Vous recevrez par retour de courrier une confirmation d'inscription ainsi que les informations pratiques concernant le règlement du solde, le trousseau, le départ...

Le solde du séjour devra être réglé au plus tard 30 jours avant le début de celui-ci.

› Conditions d'inscription

La participation aux frais de séjour comprend

- L'hébergement
- La pension complète
- Les activités
- L'encadrement
- Les assurances

Désistements et annulations

En cas d'annulation de l'inscription il sera retenu :

- Dans tous les cas 30 Euros de frais administratifs
- Entre 15 et 30 jours avant le début du séjour 50 % du prix du séjour
- Moins de 15 jours du séjour 100 % du prix du séjour

Agréments

- L'ensemble des séjours est habilité par la Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Les séjours sont encadrés et organisés selon la réglementation en vigueur.

Des aides financières sont à votre disposition

- Les bons de la caisse d'allocations familiales (CAF)
- Aides des Mairies
- Chèques vacances ANCV
- Aides des comités d'entreprise...

L'association Alter-Ego se réserve le droit d'utiliser des photos d'enfants prises lors de ses séjours pour illustrer ses brochures, ses différents documents de présentation et son site Internet, sauf avis contraire des parents ou des représentants légaux du participant exprimé par courrier.

Renvoi

L'enfant participant au centre ou camp de vacances, peut suite à une attitude non conforme (inadaptation à la vie en groupe, violences, non respect de l'encadrement, mise en danger des autres et de soi-même, non respect des consignes, vols, dégradations) être exclu de nos séjours et interdit de toute participation future. Ces décisions sont prises dans l'intérêt d'assurer la sécurité et le bon déroulement du séjour.

En cas de renvoi pour motif disciplinaire du participant, aucun remboursement du séjour ne sera effectué. Les frais de retour et d'accompagnement seront en outre facturés à la famille.